

Malgré tous les efforts, peu d'espoir La banque Royale de Montmagny

Philippe Picard

Number 18, Winter 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18286ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Picard, P. (1983). Malgré tous les efforts, peu d'espoir : la banque Royale de Montmagny. *Continuité*, (18), 26–26.

MALGRÉ TOUS LES EFFORTS, PEU D'ESPOIR

La banque Royale de Montmagny



Béatrice Vergé

Moins de 70 ans après sa construction au coin des rues Saint-Thomas et de la Gare, ce solide bâtiment de brique de deux étages, coiffé d'une belle couverture en cuivre, devenait au printemps 1981 objet de conquête en même temps que sujet d'une mésentente qui passera à l'histoire de Montmagny.

Le 2 mars, la décision controversée des édiles municipaux d'adjuger l'édifice de l'ancienne banque Royale à la Corporation de stationnement de Montmagny «pour démolition et transformation en aires de stationnement» provoqua un tollé de protestations. Dès le 11 mars, le comité de sauvegarde de l'ancienne banque Royale était mis sur pied.

Temps, énergies et même deniers personnels n'ont pas été ménagés par les sept membres du comité depuis 20 mois pour préserver ce bâtiment de la démolition. De construction récente mais unique à Montmagny, l'édifice est très bien intégré à la trame architecturale du centre-ville et demeure en excellent état de conservation comme le révélait, dès la fin de mars 1981, une expertise réalisée par le Service de la mise en valeur du ministère des Affaires culturelles.

UN PRÉCÉDENT AU QUÉBEC

Une importante pétition en faveur de la conservation de l'ancienne banque Royale ainsi que les appuis recueillis auprès de plusieurs organismes, dont le ministère des Affaires culturelles et le Conseil des monuments et sites du Québec, s'avèrent insuffisants à faire revenir le conseil municipal sur sa décision. Le comité de sauvegarde a également tenté de convaincre la Corporation de stationnement de modifier son projet de démolition par l'implantation d'un nouveau commerce. Cette solution aurait pu convenir à tout le monde.

Le comité de sauvegarde dut recourir aux services d'un avocat pour demander et obtenir une injonction interlocutoire au mois d'août 1981 alors qu'on entreprenait la démolition intérieure de l'édifice. Aucun protocole d'entente n'était encore signé entre la Ville et la Corporation de stationnement et celle-ci agissait sans permis de la Commission d'urbanisme...

UN CONFLIT D'INTÉRÊTS TYPIQUE

En mars 1981, on parle d'une simple contestation d'une déci-

sion controversée des édiles municipaux. En novembre 1982, elle débouchera sur un jugement de la cour supérieure.

Pas besoin de se demander qui en fait et en fera les frais. Ce seront les quelques citoyens formant le comité de sauvegarde de l'ancienne banque Royale advenant un jugement défavorable à leur requête ou ce seront les citoyens de Montmagny qui paieront la note d'une «erreur de calcul» de leurs élus.

UN CONFLIT INUTILE?

Comme tout conflit occasionnant une formidable dépense d'énergies pour le petit groupe d'individus qui conteste et s'oppose aux décisions, la bataille menée autour de l'ancienne banque Royale de Mont-

magny peut laisser perplexe sur le bien-fondé de l'intervention.

Pourtant le comité de sauvegarde ne pourra que se réjouir, car l'action entreprise pour empêcher la démolition de l'ancienne banque Royale aura permis la conservation d'un bâtiment plus ancien, le vieux Couvent de Montmagny, reconnu «bien culturel» par le gouvernement du Québec en septembre dernier.

Quel que soit le verdict de la cour, tous les défenseurs pourront être fiers de leur action dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine québécois...

Le comité remercie tous les individus et organismes qui l'ont appuyé et soutenu dans son action. **Philippe Picard ■**

LE PAVILLON DE L'HÔPITAL JEFFERY HALE INCENDIE



Béatrice Vergé

A la suite du récent incendie de l'édifice qui abritait l'Orchestre symphonique de Québec (OSQ) et le Théâtre du Trident, le propriétaire, la Société d'habitation du Québec n'a pas encore fait connaître ses intentions quant à son avenir. Bien que le feu ait dévasté tout le second étage et causé l'effondrement du toit, l'état général du bâtiment n'exigerait pas sa démolition. Rappelons que cet édifice qui faisait partie de l'ensemble hospitalier Jeffery Hale a été construit en 1918 par l'architecte Thomas Reid Peacock pour loger les tuberculeux d'où son abondante fenestration. Ce classé édifice de brique

rouge s'harmonise avec les deux principaux bâtiments de type pavillonnaire uniques à Québec et construits au début du siècle. Reconnus monuments historiques, ils viennent tout juste d'être reconvertis en logements pour personnes âgées. Malgré ses nombreux changements de fonction, l'édifice incendié avait presque entièrement conservé son aspect originel tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les murs de maçonnerie et les fondations étant intacts, les locataires espèrent réintégrer les lieux aussitôt que les travaux de restauration auront réparé les dégâts.

Paul Trépanier ■